

# **Dis, comment c'était quand t'étais jeune IPRP en Médecine du Travail ?**

***Journée nationale du 28 novembre 2014 de l'AFISST***

Contributeurs :

- Sylvain BOSSU, Psychologue du travail au Pôle Santé Travail de Lille
- Nathalie LACHAMBRE, Ergonome à l'ASMIS
- Sébastien MAES, Contrôleur de Sécurité CARSAT Nord-Picardie

# Plan

Compréhension du thème de la journée

Choix des 3 profils de contributeur et du SIST

Présentation de l'ASMIS

Notre cadre législatif : De la médecine du travail au SIST

L'ASMIS dans l'Histoire de la Santé au travail

Le temps de notre histoire d'aujourd'hui

Au départ, il y eu

Les leviers

Et aujourd'hui ...

# Compréhension du thème de la journée

- « IPRP de SIST : se connaître, se reconnaître...  
autour de quelles compétences? »**
- **Entre experts IPRP de SIST**
  - **Entre experts IPRP de SIST et nos pairs extérieurs**
  - **Entre experts IPRP de SIST et nos partenaires**
  - **Entre experts IPRP : à l'origine de la discipline dans le service et les pairs qui sont arrivés plus tard**

# Choix des 3 profils de contributeur et du SIST

Les 1ers dans nos disciplines dans un SIST

1 seul SIST : L'ASMIS

3 évolutions professionnelles différentes

# L'ASMIS : SIST de la Somme aujourd'hui

- Couvre la majorité du territoire de la Somme (sauf le Vimeu)
- Suit **10 300** établissements de la Somme qui emploient plus de **121 000** salariés
  - \* Dont **13 000** agents des trois fonctions publiques et **8 500** travailleurs temporaires

- 47 cabinets médicaux répartis sur 19 sites.
- 3 centres mobiles qui stationnent dans 127 communes du département.

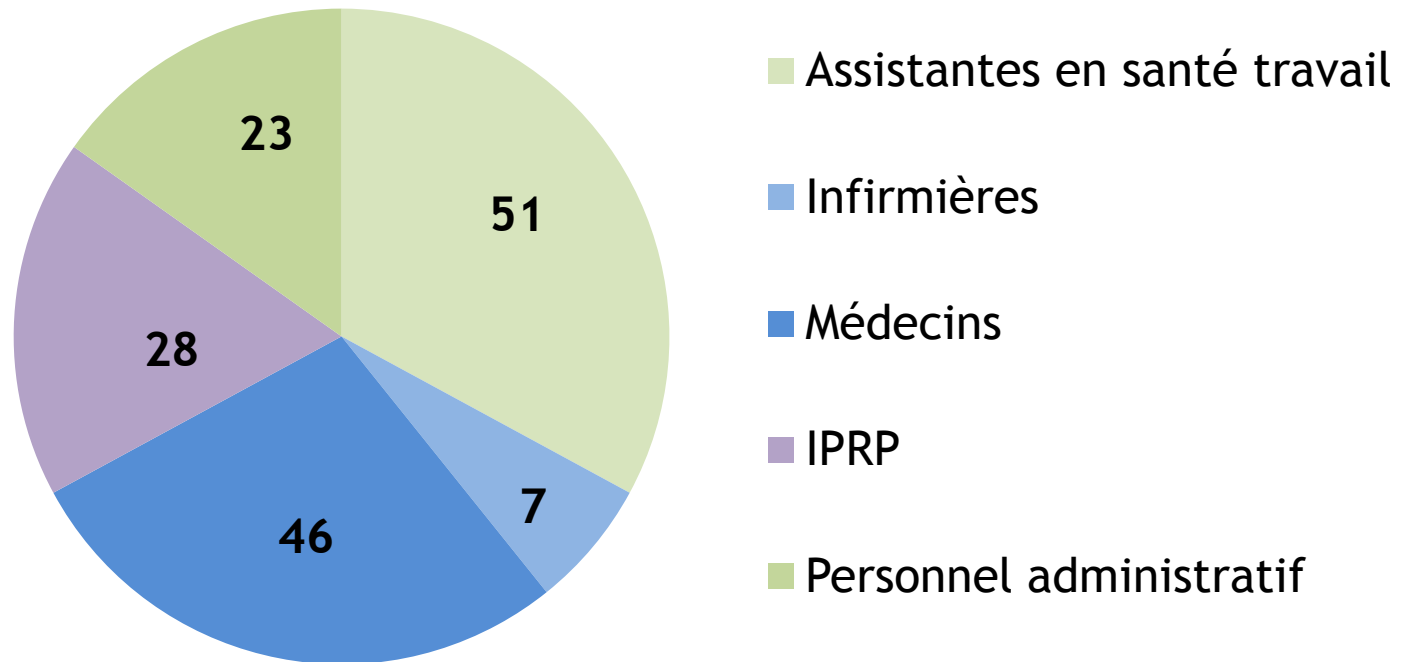
75 km



75 km

# Les ressources humaines quantitatives de l'ASMIS aujourd'hui

**156 salariés pour une approche globale de la prévention.**



# Notre cadre législatif : De la médecine du travail au SIST

Loi du 11.10.46  
Création de Médecine  
du travail

Loi du 17.01.2002 :  
Introduction de la  
pluridisciplinarité

Décret 28.07.2003 :  
Passage de la  
Médecine du travail  
au SIST

Décret du 20.03.79 :  
Tiers temps pour les  
médecins du travail

Décret 24.06.2003 :  
Création du statut et  
missions d'IPRP

Décret 30.01.2012:  
Equipe  
pluridisciplinaire de  
Santé au travail

# Plan

Compréhension du thème de la journée

Choix des 3 profils de contributeur et du SIST

Présentation de l'ASMIS

Notre cadre législatif : De la médecine du travail au SIST

L'ASMIS dans l'Histoire de la Santé au travail

Le temps de notre histoire d'aujourd'hui

Au départ, il y eu

Les leviers

Et aujourd'hui ...



# L'ASMIS dans l'Histoire de la Santé au travail

1994 : 1<sup>er</sup>  
conseiller en  
prévention :  
Technicien  
en  
métrologie

1999 :  
Psychothérapeute

2004 : Psychologue du travail :  
RPS approche collective et  
consultations individuelles  
+  
Formatrice gestion du stress :  
approche individuelle

Loi du  
11.10.46

Loi du  
11.01..02

Décret du  
30.01..12

1998 : 2<sup>ème</sup>  
conseiller en  
prévention :  
Introduction de  
la sécurité et  
évaluation des  
risques  
professionnels

2001 :  
Formateur  
GP :  
approche  
individuelle  
des TMS  
lombalgiques

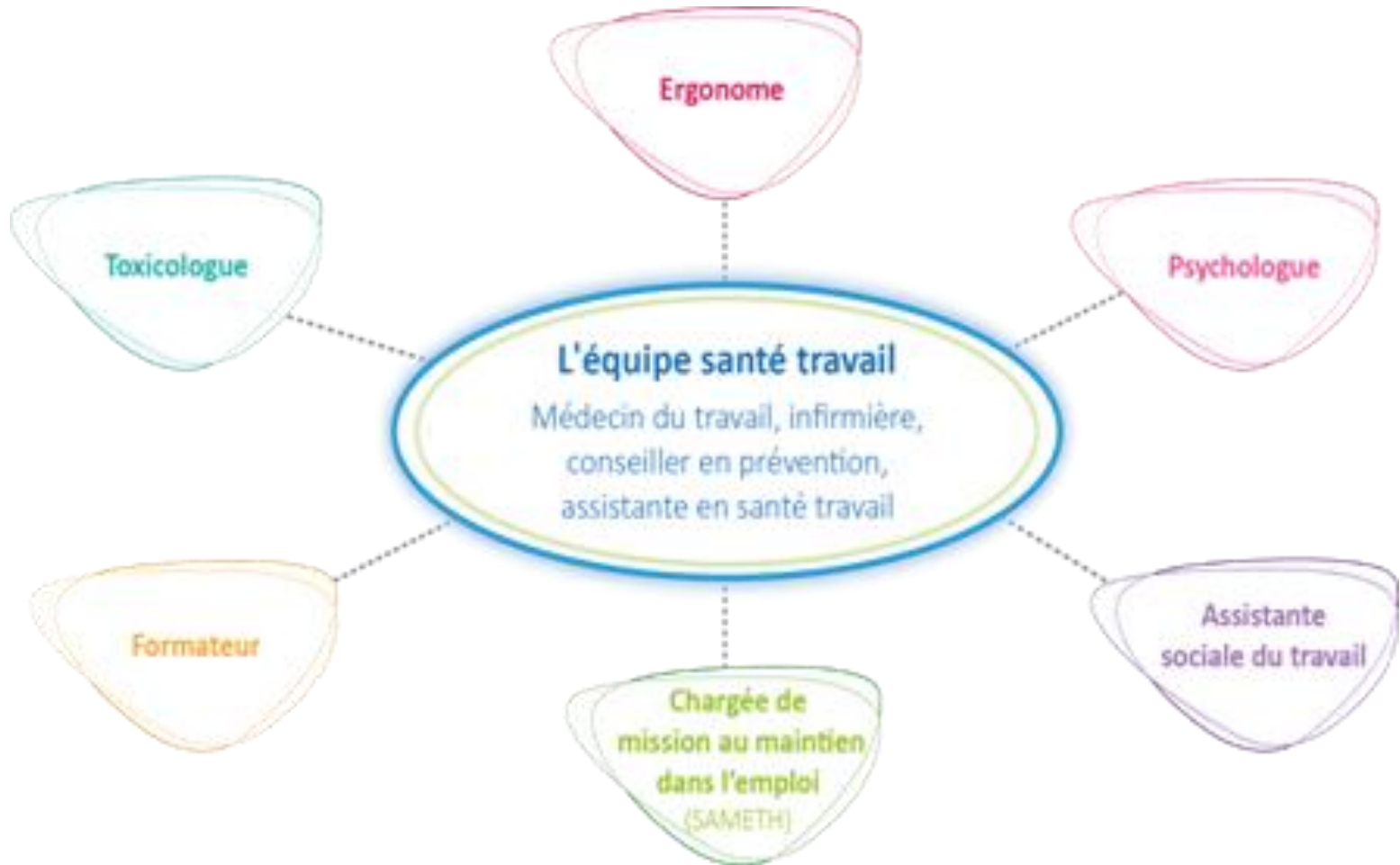
2003 :  
Ergonome :  
TMS  
approche  
collective

2008 : Conseiller en  
prévention pour  
équipe santé travail

Le 5.11.43 :  
Création de  
l'ASMIS



# Organisation de la pluridisciplinarité à l'ASMIS aujourd'hui



SETO comprend actuellement 32 postes dont 28 intervenants.

# L'ASMIS a toujours :

- été précurseur en terme d'approche pluridisciplinaire ;
- développé des compétences pluridisciplinaires au service de ses adhérents ;
- souhaité aborder individuellement et collectivement la prévention des risques ainsi que la santé et sécurité des salariés.

# Le temps de notre histoire d'aujourd'hui

1994 : 1<sup>er</sup>  
conseiller en  
prévention :  
Technicien  
en  
métrologie

1999 :  
Psychothérapeute

2004 : Psychologue du travail :  
RPS approche collective et  
consultations individuelles  
+  
Formatrice gestion du stress :  
approche individuelle

Loi du  
11.10.46

Loi du  
11.01..02

Décret du  
30.01..12

1998 : 2<sup>nd</sup>  
conseiller en  
prévention  
Hygiéniste :  
Introduction de  
la sécurité et  
évaluation des  
risques  
professionnels

2001 :  
Formateur  
GP :  
approche  
individuelle  
des TMS  
lombalgiques

2003 :  
Ergonome  
TMS  
approche  
collective

2008 : Conseiller en  
prévention pour  
équipe santé travail

Le 5.11.43 :  
Création de  
l'ASMIS

# Au départ, il y eu ... (1/3)

- Une mise en œuvre d'un travail pluridisciplinaire basé sur la co-construction :
  - travail en binôme : Médecin du travail + Expert non médecin
  - L'organisation en « cellule » (Bruit, Eclairage, risques chimiques, TMS, RPS, addictions,...)



- Travail en mode projet : apprendre à travailler ensemble au-delà du binôme.  
Exemple : projet crèche

# Au départ, il y eu ... (2/3)

- Une expertise à développer sur un terrain « vierge » :
  - trouver notre place dans l'environnement ;
  - répondre à des questions par rapport à sa discipline : ma discipline peut-elle apporter quelque chose en terme de prévention des risques et de préservation de la santé et de la sécurité des salariés ?

Quelle(s) méthodologie(s) ? Pour quel(s) résultat(s) attendu(s) et à attendre ? Quelles limites à mon intervention ?

# Au départ, il y eu ... (3/3)

- Création d'une expertise d'acteurs pluridisciplinaire en SIST : Comment travailler en pluri avec les autres « pluridisciplinaires » du service ?
  - notre complémentarité
  - nos différences de point d'entrée
  - nos relais



Fournir une réponse personnalisée et diversifiée à l'adhérent

# Les leviers (1/3)

- Un service innovant
- Une Direction qui nous a :
  - laissés des marges de manœuvre pour développer, échanger, prendre le temps de co-construire et d'expérimenter
  - laissés rencontrer et échanger avec d'autres services
  - invités à prendre de la distance et de la hauteur en communiquant lors de réunions en interne et à l'externe



## Les leviers (2/3)

- Des médecins du travail : demandeurs et/ou acceptant de travailler en pluridisciplinarité, qui nous ont fait confiance (au niveau du service et dans leurs entreprises)
- un contexte législatif qui instaure, cadre la pluridisciplinarité et créer un nouveau corps professionnel : les IPRP

# Les leviers (3/3)

- Entre nous : Tous novices :
  - Emplis de doutes .... et de certitudes !
  - Conviction de s'en sortir ensemble : partager nos doutes, trouver des réponses ensemble
  - Organisation et management basés sur un Leadership d'expertise/de spécialité
  - réalisation de co-interventions pour connaître l'activité de l'autre expert/spécialiste
  - Des locaux au service de la construction de ce collectif (7 dans un bureau de 6)
- Entre nous : Une ouverture à et vers l'extérieur

# Et aujourd'hui ...

Avec 28 personnes au SETO

- Nécessité de coordonner et d'organiser formellement l'activité pluridisciplinaire
- Généraliser les bonnes pratiques => mise en place de procédures

Cette nouvelle page nous l'écrivons ensemble

Et aujourd'hui ... to be continued

Merci de votre attention

